

Décret n° 2016-542 portant nomination du Président de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité, modifiée par la loi n°2002-01 du 10 janvier 2002 ;
Vu le décret n°98-333 du 21 mars 1998 portant organisation et fonctionnement de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité ;
Vu le décret n°2010-1080 du 13 août 2010 portant renouvellement de mandat de Commissaire ;
Vu le décret n°2012-495 du 10 mai 2012 portant nomination du Président de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) ;
Vu le décret n° 2013-1218 du 1^{er} septembre 2013, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n°2014-845 du 6 juillet 2014 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n°2014-853 du 9 juillet 2014 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié ;
Vu le décret n°2015-855 du 22 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Ministre de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables

DECRETE

Article premier.- Monsieur Ibrahima SARR, Juriste, Commissaire à la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité, est nommé Président de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité.

Article 2.- Le Ministre de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

20 avril 2016.

Fait à Dakar, le

**Par le Président de la République
Le Premier Ministre**

M. B. A. Dionne

Mahammad Boun Abdallah DIONNE

Macky SALL
Macky SALL